

Nouvelles de l'Association

N° 29 – mars 2003

MOT DU PRÉSIDENT

« Sur la question des droits... »

Chers Membres,

Dans les pages qui suivent, vous pourrez consulter la programmation de la prochaine activité de notre association qui se tiendra le 6 juin prochain à l'Université de Mons-Hainaut (Mons, Belgique). Organisée par la délégation belgo-luxembourgeoise, cette journée a pour thème : « *Les droits et les devoirs des personnes présentant un handicap mental : les paradoxes de l'intervention* ». Au-delà de cette opportunité créée par l'«Année européenne des personnes handicapées», il s'agit d'un thème qui, dans le cadre de l'intervention en déficience intellectuelle, se pose avec beaucoup d'acuité

Les sociétés disposent d'un nombre important de lois, de règlements. Ces textes sont habituellement respectueux des engagements pris lors de la signature des diverses déclarations universelles : Déclaration universelle des Droits de l'Homme (ONU, 1948); Déclaration des droits du déficient mental (ONU, 1971); Déclaration des droits des personnes handicapées (ONU, 1975).

Ces textes sont fondamentaux ; les droits collectifs et individuels y sont enchâssés. De manière plus particulière, l'ONU et les États signataires reconnaissent aux

personnes handicapées le droit de bénéficier des mêmes droits que tous les êtres humains : droit à des soins médicaux et à des traitements appropriés, droit à l'instruction, à la formation et à la réadaptation, droit au travail et à la sécurité économique.

Pourtant, malgré ces textes et ceux adoptés par les États, les conditions de plusieurs personnes handicapées, sinon d'une majorité, peuvent nous laisser croire qu'il s'agit de mots sans réelle application. Cette observation est plus marquée lorsqu'elle porte sur les conditions des personnes présentant une déficience intellectuelle. Il suffit de penser à leur

SOMMAIRE

Mot du Président	p.1-3
Conférence AIRHM du 06/06	p.4-7
Délégations régionales :	
Belgique	p.8
France	p.8-10
Liban	p.10
Suisse	p.11
Adresses délégations	p.12
Congrès	p.13
Annexe 1 : hôtels à Mons	p.14
Annexe 2 : procuration A.G.	p.15

situation économique, à leur statut face au marché du travail, au taux anormalement élevé de célibat, au peu d'autonomie qui leur est autorisée dans les décisions qui les concernent ou encore, à la réclusion dont certaines de celles-ci sont encore victimes.

Mais, ces textes existent et ils sont essentiels. Ils constituent des assises qui permettent l'amélioration progressive des conditions de vie des personnes handicapées, et contribuent à l'avancement des sociétés dans lesquelles elles vivent. Ils inspirent les États qui s'engagent envers les personnes par l'adoption de législations, de politiques et par la mise en place de services et de programmes. En présentant la situation en Belgique, en France, au Québec et en Suède, Grunewald, Lazure, Maron et Rocchi (1987) insistent... «En se dotant d'une législation qui garantit les droits des déficients mentaux et qui, en même temps, assure les moyens nécessaires à l'exercice de ces droits, toute communauté humaine apporte une contribution essentielle à la réussite de l'intervention visant l'autonomie et l'intégration sociale de ces personnes».

Malgré l'écart entre l'énoncé des droits et leur application dans la vie courante, les déclarations favorisent l'équilibre entre la liberté individuelle et la vie en collectivité. Et, à ce chapitre, comme le souligne Albert Jacquard (1998): «La liberté de chaque homme n'est pas un état, n'est pas une situation individuelle mais un chantier où tous travaillent.»

Sur le plan de l'individu, et plus particulièrement chez celui ayant une déficience intellectuelle, on ne peut aborder ce thème sans aborder aussi celui de l'aptitude à consentir, de cette capacité à exprimer sa volonté. Selon la sévérité des incapacités, des personnes se retrouvent dans un état plus ou moins prononcé de dépendance vis-à-vis leur entourage. Et cet entourage n'est-il pas confronté aux limites qu'ont certaines personnes de choisir, de

décider *par et pour* elles-mêmes en fonction de ce qu'*elles* préfèrent ?

La capacité de prendre des décisions dépend de plusieurs facteurs; ils sont autant liés aux caractéristiques de la personne qu'à l'objet sur lequel la décision doit être rendue, notamment sa complexité. Différents facteurs doivent donc être pris en considération dans l'évaluation de l'aptitude à consentir. Mais ce n'est pas sans poser des difficultés. Comment déterminer le seuil de complexité où le droit de décider d'une personne doit être substitué par le consentement d'un tiers ? Pour un même objet, dans un même contexte, certains la jugeront *apte*, d'autres *inapte*. Faut-il que sa décision soit conforme à celle attendue par son entourage pour que la personne puisse être jugée *apte*, ainsi que l'observe Thorpe (1989).

L'adoption des déclarations universelles et celle des différentes législations contribue à l'évolution des pratiques dans le domaine de la déficience intellectuelle, tant celles exercées dans le secteur socio sanitaire que dans le secteur de l'éducation. Je pense à ces pratiques qui s'inscrivent dans le cadre du mouvement en faveur de l'intégration et, plus récemment, en faveur de l'inclusion. Il y a aussi ces pratiques qui visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes, le développement de leur autonomie, de leur autodétermination et de leur participation sociale.

Elles évoluent grâce, entre autres, à la façon dont nous avons de résoudre cette question des droits qui se pose dans la vie courante. Elles évoluent aussi grâce à la jurisprudence qui s'enrichit des décisions rendues par les tribunaux de diverses instances, fondées sur l'interprétation qu'ils portent aux différents textes de lois. Il s'agit d'un thème important. L'invitation est lancée !

Enfin, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui contribuent à l'essor de l'AIRHM et aux différentes activités dans

lesquelles notre association s'engage dans le cadre d'un plan d'action adopté par les membres de son conseil. Je pense :

- aux membres de la **Délégation belgo-luxembourgeoise**, responsable de l'organisation du prochain événement;
- aux membres de la **Délégation du Liban** qui organisent un **Séminaire international sur le handicap mental** auquel participeront, du 9 au 12 juin prochain, plusieurs membres de l'AIRHM;
- aux membres du **Comité scientifique des Actes de notre VIII^{ième} Congrès**, tenu à l'UNESCO en avril dernier et

organisé par les membres de la **Délégation de France**;

- aux membres du **Jury du Prix d'excellence de l'AIRHM 2002**; lequel sera remis en juin à Mons;
- aux membres de la **Délégation du Québec** qui, déjà, s'affairent aux préparatifs de notre **IX^{ième} Congrès** qui se tiendra à Lévis au mois d'août 2004;
- à tous ceux qui contribuent aux **Nouvelles de l'AIRHM**;
- et à chacun d'entre vous, responsables des **délégations** et membres du **Conseil d'administration**, qui, par votre engagement, contribuez à la vie associative et à sa saine évolution.

Hubert GASCON

Président de l'AIRHM
Lévis, le 21 mars 2003

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AIRHM

Cher(e) membre de l'AIRHM,

Vous êtes cordialement invité à participer à la prochaine assemblée générale de l'AIRHM qui se tiendra le vendredi 6 juin 2003 de 17h à 19h à l'Université de Mons-Hainaut, Amphithéâtre Marie CURIE
8, Avenue du Champ de Mars, B-7000 Mons, Belgique

L'ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Rapport moral du Président
3. Bilan financier
4. Admissions
5. Prochaines activités
6. Élections à venir
7. Nouvelles du site de l'AIRHM
8. Divers

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de cette manifestation. Si vous ne pouvez cependant pas être des nôtres, vous pouvez vous faire représenter en complétant la procuration jointe.(annexe2)

Marie-Claire Haelewyck
Secrétariat Général

Les droits et les devoirs des personnes présentant un handicap mental : les paradoxes de l'intervention

Journée de conférence de l'AIRHM
le 6 juin 2003 de 9h à 17h

Université de Mons-Hainaut, Amphithéâtre Marie CURIE
8, Avenue du Champ de Mars, B-7000 Mons, Belgique

Pour l'année 2003, proclamée «Année Européenne des personnes handicapées », la délégation belgo-luxembourgeoise de l'AIRHM, en collaboration avec le Département d'Orthopédagogie de l'Université de Mons-Hainaut, souhaite mettre l'accent sur les droits et les devoirs des personnes présentant un handicap mental.

Les objectifs de l'Année Européenne sont, notamment, les suivants :

- sensibiliser aux droits des personnes handicapées, au plein exercice de ceux-ci dans l'égalité et la protection contre la discrimination ;
- favoriser l'échange d'expériences concernant les bonnes pratiques et les stratégies efficaces mises en place aux niveaux local, national et européen.

En effet, même dans une société moderne et démocratique, la majorité des individus éprouvent, à un moment donné, la difficulté d'exercer leurs droits et de jouir parfaitement de leurs libertés. Dépendantes du soutien d'autrui, les personnes qui présentent un handicap se trouvent, par le fait même, vulnérables.

Si l'on entend respecter les droits de la personne, il faut bien sûr connaître ces droits et faire l'effort de vérifier si, dans les situations de la vie quotidienne, elle est à même de les exercer. Dans le cas particulier des personnes en situation de handicap, il apparaît aussi souhaitable de mesurer si les interventions de l'entourage favorisent ou tendent à favoriser l'exercice des droits, de quelque catégorie qu'ils soient : politiques , juridiques, économiques et sociaux ou relatifs à la vie privée.

C'est pourquoi, la délégation belgo-luxembourgeoise désire favoriser l'échange de réflexions et de pratiques autour d'une intervention soucieuse du respect de la personne, de ses droits et de ses devoirs, dans la mesure où celle-ci fait appel à un accompagnement, qu'il soit ponctuel ou soutenu ?

De ce point de vue, l'intervention dépasse la simple idée de poser des actions professionnelles isolées. Chaque action s'inscrit dans une perspective de mieux- être et de qualité de vie qui s'inspire des valeurs humaines et sociales que notre société a voulu garantir et protéger par des chartes et des lois.

Pré-programme

8H30 à 9H00 : **Accueil**

9H00 à 9H30: **Ouverture officielle** et introduction des personnalités présentes :

- Marie-Claire Haelewyck, Secrétaire générale de l'AIRHM.
- Jean-Pierre Martin, Président de la délégation belge de l'AIRHM.

9H30 à 10H00 :

- Marie-Claire Haelewyck :
Lecture comparative des dispositions légales et réglementaires relatives aux droits des personnes en situation de handicap : quels enjeux !

10H00 à 10H30 :

- Hubert Gascon, Président de l'AIRHM :
De l'énoncé à l'exercice réel des droits dans le cadre de la déficience intellectuelle : un processus continu d'ajustement mutuel.

11H00 à 11H30 :

- Michel Mercier, Vice-président du C.A de l'AIRHM:
Les droits de la personne handicapée mentale dans la société civile et l'évolution des paradigmes.

11H30 à 12H00 :

- Eliane Deproost, directrice adjointe du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme :
L'égalité des chances : dispositions actuelles.

12H00 à 14h00 : Repas

14H00 à 16 H00 : 4 ateliers :

1) A nous la parole !

Présidence : Gaby Saliba (Liban) et animation : Anne Dasnoy (Belgique)

Des bénéficiaires nous apportent leur éclairage quant à l'exercice de leurs droits et devoirs au quotidien :

- Participation du mouvement « Personnes d'abord »
- Projection du film « Citoyens à part entière » (Centre Lorrain d'hébergement)
- Mireille Tremblay (Québec) : Pour élargir l'espace démocratique pour les personnes présentant une déficience intellectuelle : conditions et pratiques du développement démocratique.

2) le droit à l'éducation.

Présidence : Christiane Bauer-Lasserre (Suisse) et animation : Patrick Collignon (France) .

- Rose-Marie Stromme (France) : L'intégration scolaire pour les enfants en situation de handicap en Norvège.
- Patrick Collignon (France) : Analyse des textes qui réglementent les établissements et services de l'éducation spéciale accueillant des enfants et adolescents polyhandicapés : affirmation du droit à la qualité de vie
- Monique Deprez (Belgique) : Démarche d'autoévaluation dans l'enseignement spécialisé.
- Christiane Bauer - Lasserre (Suisse) : L'intégration scolaire : diffusion de témoignages, de références et d'expériences.

3) Le droit à l'éthique et à la vie affective et sexuelle.

Présidence : Giuliana Galli Carminati (Suisse) et animation : Catherine Agthe (Suisse)

- Michel Mercier et Catherine Agthe : Droit aux points de repères pour l'adolescent handicapé mental
- Giuliana Galli Carminati : Droit aux soins et aux soins psychiatriques pour la personne présentant un handicap mental.
- Christiane de Decker (Belgique) : Droits et devoirs dans le domaine de la vie affective de personnes ayant un handicap mental..

4) Le droit à la qualité de vie et à la qualité des services.

Présidence : Germain Plamandon (Québec) et animation : Anne-Marie Van der Schueren (Suisse)

- Germain Plamandon et Richard Lachapelle : Considérations éthiques de l'intervention au quotidien, garantes de la qualité de vie des services .
- Guy Hubert et Jessica Gerard (Belgique) : La vie en appartement autonome pour des personnes présentant une trisomie 21 : réflexions autour d'une pratique d'accompagnement.
- Marie-Claire Haelewyck et Véronique Gousée (Belgique) : démarche d'auto - évaluation concernant la qualité des services offerts aux personnes en situation de handicap.

16H 15:

- **Remise du Prix d'Excellence AIRHM** : Hubert Gascon et M.-C. Haelewyck

16H30 à 17H00 :

- Clôture de la Journée : Viviane Guerdan (Présidente désignée de l'AIRHM) :
Des intentions à l'action : quels défis relever pour les intervenants et chercheurs de l'AIRHM ?

17H00 à 19H00 :

- **Assemblée générale de l'AIRHM**

Pour toute information complémentaire et/ou inscription

Madame Marie-Claire Haelewyck
Secrétaire générale de l'AIRHM
Département d'Orthopédagogie
18, place du Parc
7000 Mons (Belgique)
Tél. : 0032/65.37.31. Fax : 0032/81.30.01.22
Courriel : Marie-Claire.Haelewyck@umh.ac.be

P.A.F : 15 euros

5 euros (Membres AIRHM en ordre de cotisation)

10 euros (par personne/groupe d'au moins 10 personnes)

Logement à Mons : liste des hôtels en annexe

HANDICAP – REVUE DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

CTNERHI, 236 bis rue de Tolbiac, 75013 Paris

APPEL A RESUMES DE THESES ET D'HABILITATIONS A DIRIGER DES RECHERCHES

Il s'écoule souvent de nombreux mois avant qu'une thèse ou une habilitation à diriger des recherches soit publiée ou fasse l'objet d'articles. Aussi, dans un souci de diffusion des apports récents de connaissance dans le champ du handicap que constituent ces travaux universitaires, la revue propose de publier les résumés de thèses ou d'HDR soutenues en 2002 ou 2003. (Cette proposition n'exclut évidemment pas que les auteurs soumettent parallèlement à la revue, un article tiré de leur thèse ou HDR).

Toute proposition de résumé de thèse ou d'HDR sera envoyée à la rédaction de la revue, préférentiellement en version électronique sous format rtf à : revue.ctn@wanadoo.fr, sinon par voie postale à : *Handicap-Revue de Sciences Humaines et Sociales*, CTNERHI, 236 bis rue de Tolbiac, 75013 – Paris, **en respectant les consignes suivantes** :

- 1) Le texte du résumé comptera 5000 à 6000 signes maximum (espaces compris) soit environ 1000 mots.
- 2) Normes de présentation :
 - sous le titre, indiquer :
 - l'auteur (et en note infrapaginale : les adresses -postale et électronique- de l'auteur
 - l'université où a été soutenue la thèse ou HDR
 - la discipline
 - la date de soutenance
 - la composition du jury
 - en fin de résumé, faire figurer les références des publications déjà parues à partir de la thèse ou de l'HDR, le cas échéant
- 3) Joindre impérativement les rapports des rapporteurs et si possible le rapport du président du jury de thèse ou les rapports des membres du jury.

NOUVELLES DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

BELGIQUE ET LE GRAND DUCHÉ DÉLÉGUÉ : JEAN-PIERRE MARTIN

La Revue Francophone de la Déficience Intellectuelle a publié dans son volume 13, numéro 2, 167-187, décembre 2002, un article qui décrit l'activité fort intéressante des membres de la délégation.

« RECHERCHE ET HANDICAP MENTAL AU SEIN DE LA DÉLÉGATION BELGO-LUXEMBOURGEOISE DE L'AIRHM »

MARIE-CLAIRE HAELEWYCK ET GENEVIÈVE BAZIER

FRANCE DÉLÉGUÉ DOCTEUR ROGER SALBREUX

XXI^{ème} Colloque du GROFRED (Groupe de recherche francophone à propos du développement psychologique de l'enfant jeune)

« Clinique des interactions précoces et facteurs de développement dans l'approche de l'enfant inadapté et/ou handicapé »

*les 15 et 16 mai 2003
à l'Université Reims Champagne-Ardenne*

Argumentaire

A l'aube de ce Troisième millénaire, avec de nouveaux enjeux à venir (technologiques, épistémiques...), l'ambition de ce XXI^{ème} Colloque du GROFRED est de conforter les liens entre les différentes disciplines (développementale, cognitive, clinique...) s'intéressant de façon privilégiée à l'enfance inadaptée et/ou handicapée. Ce défi majeur que nous nous devons de relever est vital quant à l'approche, à la prise en charge et à l'insertion de ces enfants mis à mal dans leurs capacités de vivre et de s'exprimer, dans leur qualité de vie. De la même manière il s'agit d'une invite pressante quant à la survie des liens entre nos disciplines et à nos capacités d'émulation et d'échange.

Considérant que les problématiques de l'enfance inadaptée et/ou handicapée, prennent de plus en plus de place dans notre société, qui se refuse à être simple spectatrice, et que seul un regard pluridisciplinaire nous permettra d'avancer, nous souhaitons rassembler un maximum de chercheurs et/ou professionnels de l'enfance, au niveau national et international, afin de donner aux liens existants un nouvel essor et d'initier des synergies nouvelles. Synergies se devant de restituer à l'enfant inadapté et/ou handicapé sa pleine dimension humaine, de respecter sa

souffrance et celle de ses proches ; mais aussi avoir pour priorité non pas l'acquisition d'un savoir supplémentaire, mais bien plus le bien être de l'enfant et un développement optimum de ses potentialités défailantes.

Comité d'organisation

C. Fleuron (Maître de Conférences, Université de Reims) ; membre AIRHM ;

M. Sigal (Maître de Conférences, Université de Reims).

Pour informations :

C.Fleuron, Université de Reims Champagne-Ardenne

U.F.R. de Lettres et Sciences humaines, Département de Psychologie

57, rue Pierre Taittinger F-51096 REIMS Cedex

tél : 06 81 92 88 33

fax : 03 26 91 37 39

e-mail : claud.fleuron@univ-reims.fr

La Chaire de Physiologie de la Perception et de l'Action du Collège de France
et l'Arapi (Association pour la recherche sur l'autisme et la prévention des inadaptations)
organisent un

Colloque International.

Autisme, Cerveau et Développement: de la recherche à la pratique.

23 et 24 juin 2003

De l'identification du syndrome autistique à une étiologie revisitée;

Génétique des maladies complexes et de l'autisme infantile.

Aspects cognitifs, socialisation et apprentissage.

Autisme: de la recherche à la pratique, questions et perspectives.

Amphithéâtre Marguerite de Navarre.

Collège de France

11 place Marcelin Berthelot

L'autisme est devenu un sujet d'intérêt majeur tant sur le plan scientifique que sur le plan médico-social. Il concerne un pourcentage non négligeable des enfants (0,5 – 2 pour mille), et peut être davantage d'après des données récentes. La grande diversité des symptômes ainsi que la prédominance des troubles de la socialisation et de la communication interrogent les scientifiques et les professionnels sur la sémiologie de l'autisme, son étiologie, la nature et la spécificité des troubles cognitifs et d'apprentissage qui l'accompagnent. L'autisme pose aussi le problème de la prise en charge des enfants et de leur famille dans une société mal préparée à les accueillir et à les aider.

Le colloque sur l'autisme est organisé conjointement par le Professeur Alain Berthoz du Collège de France et une association, l'**arapi**, fondée il y a 20 ans par le professeur Gilbert Lelord de Tours, pionnier de la recherche sur l'autisme. Cette association qui fête son vingtième anniversaire, regroupe en son sein scientifiques, praticiens et parents ; elle a toujours tenté de susciter l'intérêt pour la recherche sur l'autisme auprès de la communauté des neurosciences et des sciences cognitives au travers de séminaires spécialisés où l'expérience des professionnels et des parents était confrontée aux faits et hypothèses des scientifiques.

Le *premier objectif* du colloque est de permettre à des personnalités scientifiques reconnues sur le plan international de présenter à un public relativement large (professionnels, parents et scientifiques) les acquis récents sur un certain nombre de problèmes clés concernant l'autisme, ainsi que les interrogations qu'ils soulèvent. Il devrait par là susciter les jeunes scientifiques à initier des programmes de recherche et

étendre le champ conceptuel sur lequel s'appuient les professionnels et les parents pour assurer la prise en charge des enfants.

Le *second objectif* est de faire le point sur l'état actuel des possibilités offertes aux parents quant à la prise en charge de leurs enfants autistes, de proposer un éventail d'adaptations et d'améliorations qui paraissent souhaitables sinon indispensables et de les faire connaître aux structures chargées de rééducation et de soins. L'état des lieux dont on peut prévoir qu'il soulignera de nombreuses déficiences et les propositions indispensables pour y remédier sera rédigé par un groupe de travail regroupant des parents, des praticiens et des scientifiques, et leur rapport sera soumis lors de la dernière séance du colloque

<http://www.arapi-autisme.org>

colloque@arapi-autisme.org

Check Up service, 16, rue du Général Faisherbe, 94130 Nogent-sur-Marne

Tél : 01 48 77 01 13 – fax : 01 48 77 08 63

LIBAN

DÉLÉGUÉ : PROFESSEUR GABY SALIBA

La délégation libanaise de l'AIRHM organise au Liban un Séminaire International sur le Handicap Mental. Le but du séminaire est d'aider à la formation du personnel travaillant avec les personnes handicapées mentales, sur les stratégies, les techniques, les programmes et l'évolution du handicap, et de préparer la création d'un diplôme universitaire en coopération avec les universités françaises, belges, suisses et canadiennes et placé sous l'égide du Ministère des Affaires Sociales.

Séminaire International sur le Handicap mental à Beyrouth au Liban du 9 au 12 juin 2003

pour information :

Professeur G.Saliba, Institut des Sciences Sociales,
S.II,U.L., Rabieh, Liban

Tél : 04 524 733/Fax : 04 404 285

SUISSE

DÉLÉGUÉE : VIVIANE GUERDAN

Un de nos membres, l'Association suisse d'aide aux personnes handicapées mentales (ASA-Handicap mental), s'est montré fort actif durant l'année 2002-2003, organisant le second volet de ses journées d'étude consacrées aux *Liens constructifs*.

« L'autre est un aimant, une puissance d'aimer qui m'aspire en avant, qui me pousse à me dépasser et à me sublimer » (Prof. Denis Müller, président de l'ASA-Handicap mental). C'est le thème de « *l'autre* » qui a été choisi pour cette nouvelle manifestation : *l'autre* avec qui on cherche à nouer des **liens sociaux**, *l'autre* qui aspire à une **vie affective et sexuelle**, *l'autre* dans son rapport au **pouvoir** et à **l'autorité**, *l'autre* avec qui on doit apprendre à **partager des responsabilités**. Autant de facettes d'un même sujet, qui ont donné lieu à un travail en réseau entre professionnels, personnes handicapées et parents durant une année, et qui sera reconnu comme formation continue par la Haute Ecole Pédagogique du canton de Vaud (Lausanne).

Le 21 mars 2003, ces personnes feront état de leurs démarches, présenteront les questions qu'elles se sont posées, les pratiques qu'elles ont explorées. Avec les participants, les conférenciers invités et des discutants, elles tenteront d'étendre la réflexion pour poursuivre le travail jusqu'à l'ultime étape du processus de construction de voies novatrices: l'organisation au printemps 2004 d'un congrès. Plus d'informations seront prochainement disponibles dans les Nouvelles de l'AIRHM.

Viviane Guerdan

Responsable de la délégation suisse de l'AIRHM ;
Présidente du Comité d'organisation de la journée d'étude ASA-Handicap mental ;
Professeure -formatrice à la HEP-VD.

VISITEZ LE SITE :

www.airhm.org

ADRESSES DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES :

AFRIQUE de L'OUEST :

Monsieur Banamou Ould Lemrabott
BP 6894-Nouakchott - Mauritanie
Tél/fax (222) 254868

LIBAN : Gaby SALIBA

Institut des Sciences Sociales
S.II,U.L., Rabieh, Liban
Tél : 04 524 733
Fax. 04 404 285
E-mail : gsaliba@inco.com.lb

BELGIQUE ET GRAND DUCHÉ :

Monsieur J-Pierre Martin, Directeur
Les Perce-Neige - 1, rue Jean Gilson
B-5100 – NAMUR (Belgique)
Tél : 0032 81 30 22 01
Fax : 0032 81 30 01 22
E-mail : Jean.Pierre.Martin@skynet.be

QUEBEC : TREMBLAY, Mireille
CRDI Gabrielle-Major
Terrasses Langelier
6455 rue Jean-Talon Est, 6^e étage
Saint-Léonard (Québec)
Canada H1S 3E8
Tél: 514-259-2245
fax. : 514-259-5906
E-mail :

FRANCE : Docteur Roger Salbreux
238bis-240 Boulevard Voltaire
F-75011 PARIS (France)
tél. : 00 01 43 71 62 60
Fax : 00 01 43 71 36 06

mireille.tremblay.crgm@ssss.gouv.qc.ca

SUISSE : Madame Viviane Guerdan,
Chemin de la Chevillarde, 30
Ch - 1208 Genève (Suisse)
Tél/Fax : 00 41 22 736 71 67
E-mail : guerdan@iprolink.ch

LES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Secrétariat général : Marie-Claire
HAELEWYCK
Département d'Orthopédagogie
Université de Mons-Hainaut
18, place du parc
B-7000-MONS-Belgique
Tél : 0032 65 37 31 77
Fax : 0032 65 37 30 79 54
E-mail : Marie-Claire.Haelewyck@umh.ac.be

Rédaction : A.M.Van der Schueren
Tél/fax : 0033 450 20 87 66
E-mail : amvds@wanadoo.fr

« Nouvelles de l'Association » paraît 4
fois/année
Prochaine parution : juillet 2003

CONGRES – JOURNEES D'ETUDE FORMATION CONTINUE

MAI 2003

XXIIème Congrès annuel de l'AQIS
Association du Québec pour l'intégration
sociale.

« **Equité
Diversité
Solidarité** »

29-30 et 31 mai 2003

tél (514) 725-7245

<http://www.total.net/aqisiqdi/>

JUIN 2003

Journée de Conférence de l'AIRHM
« **LES DROITS ET LES DEVOIRS DES
PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP
MENTAL : LES PARADOXES DE
L'INTERVENTION** »

le 6 juin 2003

Université de Mons-Hainaut
B-7000 Mons

Pour information :

Secrétaire générale de l'AIRHM

Marie-Claire.Haelewyck@umh.ac.be

SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LE HANDICAP MENTAL

à Beyrouth au Liban

du 9 au 12 juin 2003

pour information :

Pr.Gaby Saliba, Institut des Sciences
Sociales,

S.II.U.L. Rabieh, Liban

Tél : 04 524733 /Fax : 04 404 285

E-mail : gsaliba@inco.com.lb

Colloque International

« **AUTISME, CERVEAU ET DÉVELOPPEMENT :**
DE LA RECHERCHE À LA PRATIQUE »

Collège de France - Paris,

les 23 et 24 juin 2003

Pour information :

colloque@arapi-autisme.org

arapi, BP 1603

F- 37016 TOURS Cedex

<http://www.arapi-autisme.org>

SEPTEMBRE 2003

Congrès Suisse de Pédagogie spécialisée

« **RÉFLEXIONS ET PERSPECTIVES** »

- **L'INTÉGRATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES DANS LE SYSTÈME DE
FORMATION**

- **LE FINNCEMENT DES MESURES DE
PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE**

18 au 20 septembre 2003

à Bern – Suisse

Pour information :

SZH/SPC (Secrétariat de pédagogie
curative et spécialisée)

Théaterstrasse, 1 CH-6003 Lucerne

Tél : 0041/41 226 30 40/Fax : 0041/41 22630 41

E-mail : kongress@szh.ch

NOVEMBRE 2003

Colloque annuel de l'Institut

Québécois de la déficience

Intellectuelle (IQDI)

THÈME : INTÉGRATION AU TRAVAIL

à Montréal – Québec

les 7 et 8 novembre 2003

Pour information :

Yolande Thibodeau, au IQDI

3958, rue Dandurand, Montréal H1X 1P7

tél 514) 725 2387/Fax : (514) 725 2796

E-mail : aqisiqdi@total.net

7^{ÈME} CONGRÈS INTERNATIONAL

AUTISME-EUROPE

au Centre des congrès de Lisbonne

à Lisbonne – Portugal

de 14 au 16 novembre 2003

les séances plénières et les ateliers seront
traduites simultanément en français et
anglais.

Pour information :

Association internationale Autisme-Europe

Avenue Van Becelaere 26b

B – 1170 Bruxelles

Tél : 0032/2 675 75 05

Fax : 0032/2 675 72 70

E-mail : autisme.europe@arcadis.be

<http://www.autismeurope.org>

Annexe 1. Liste des hôtels à Mons - Belgique

Hotel Le Lido****

Rue des Arbalestriers, 112 - B-7000 Mons

Tél : +32 (0)65/ 32.78.00 - Fax : +32 (0)65/ 84.37.22, E-mail : info@lido.be,

73 chambres, TV, tél, radio, restaurant, parking, salle de conférence. A partir de 80,70 Eur (1 p.) - 108,70 Euros (2p.) la nuit, petit déjeuner compris.

Infotel***

Rue d'Havré, 32 - B-7000 Mons

Tél : +32 (0)65/ 40.18.30 - Fax : +32 (0)65/ 35.62.24, E-mail : syc@infonie.be,

20 chambres et suites, TV, tél, radio, restaurant, parking. A partir de 67 Eur (1 p.) - 82 Eur (2 p.) la nuit (petit déjeuner et buffet inclus).

Hotel Saint-Georges** Rue des Clercs, 15 - B-7000 Mons

Tél : +32 (0)65/ 31.16.29 - Fax : +32 (0)65/ 31.86.71,

E-mail : www.saintgeorges.be - info@saintgeorges.be

7 chambres et 8 studios, TV, tél, Internet, exposition d'art permanente, parking sur demande.

De 30,86 € à 55,40 € (1 pers., petit déjeuner offert).

De 43,88 € à 72,63 € (2 pers., petit déjeuner offert)

Petite restauration "Le Descente" (petits plats du terroir et vins d'Alsace). Ouvert du lundi au samedi de 11h à 19h.

Hotel l'Etna**

Place Léopold, 1 - B-7000 Mons

Tél : +32 (0)65/ 39.93.93 - Fax : +32 (0)65/ 33.81.94, E-mail : etna@proximedia.be

11 chambres, TV, restaurant. A partir de 34,71 Eur (1 p.) - 47,10 Eur (2p.). Petit déjeuner: à partir de 4 Euros

Hôtel Métropole**

Rue Léopold II, 20 - B-7000 Mons

Tél : +32 (0)65/ 31.46.64 - Fax : +32 (0)65/ 31.18.44.

8 chambres, TV, tél., restaurant. A partir de 62,72 Eur (1p.) - 85,77 Eur (2p.), petit déjeuner compris.

Hotel Terminus**

Place Léopold II, 3 - B-7000 Mons

Tél. : +32 (0)65/ 34.05.64 - Fax. +32 (0)65/59.56.10

8 chambres, TV, restaurant. A partir de 34 Eur (1p.) - 44 Eur (2p.), petit déjeuner compris.

Hôtel Saint-James ***

Place de Flandre, 8 - B-7000 Mons

+32 (0)65/72.48.24 - Fax.: +32 (0)65/72.48.11- E-Mail: hotelstjames@hotmail.com 21 chambres,

équipement complet, accès Internet.. A partir de 66 Eur (1 p.) - 74,37 Eur (2 p.). Petit déjeuner: 7,44 Eur.

Tél.:

Auberge de Jeunesse de Mons

Rampe du Château

7000 Mons

Tél. : +32 (0)65/87.55.70

Fax : +32 (0)65/87.55.71

E-mail : mons@laj.be

Annexe 2 :

PROCURATION

Pour se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire de l'AIRHM

Je soussigné (e),

NOM (en lettres capitales SVP).....

Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville : Pays :

Donne procuration à :

NOM (en lettres capitales SVP) :

Prénom :

Adresse :

Code postal: Ville : Pays :

Membre AIRHM, pour me représenter lors de l'A.G. ordinaire de l'AIRHM le
Vendredi 6 juin 2003 à Mons

Bon pour pouvoir(1)

Date et signature :

IMPORTANT :

(1) Tout mandataire doit être en règle de sa cotisation 2003. Le mandant doit, évidemment, avoir acquitté sa cotisation 2003.
